

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
VENDREDI 8 MAI 2020**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu, tenue le vendredi 8 mai 2020, à 9 h 00, par visioconférence.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Martin Dulac, Municipalité de McMasterville, délégué, président
Monsieur Marc Lavigne, Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, délégué, vice-président
Madame Maud Allaire, Ville de Contrecoeur, déléguée
Madame Louise Allie, Ville de Beloeil, déléguée suppléante
Monsieur Louis Côté, Municipalité d'Otterburn Park, délégué suppléant
Monsieur Martin Damphousse, Ville de Varennes, délégué
Madame Diane Demers, Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, déléguée
Monsieur Gilles Lamoureux, Municipalité de Verchères, délégué suppléant
Madame Vicky Langevin, Ville de Saint-Amable, déléguée
Madame Brigitte Minier, Ville de Mont-Saint-Hilaire, déléguée
Madame Marilyn Nadeau, Municipalité de Saint-Jean-Baptiste, déléguée
Monsieur Normand Varin, Ville de Sainte-Julie, délégué

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Suzie Prince, directrice générale et secrétaire-trésorière

PRÉAMBULE :

CONSIDÉRANT la pandémie de coronavirus (Covid-19) en cours et les décrets gouvernementaux successivement adoptés par le gouvernement du Québec depuis le 13 mars 2020, déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT les directives gouvernementales et le devoir de protéger la santé de la population, des membres du conseil et des employés de la RISAVR;

Il a été unanimement convenu de tenir la présente séance ordinaire par visioconférence et à huis clos et que les membres du conseil d'administration soient autorisés à y participer, à prendre part aux discussions, à délibérer et à voter à distance par visioconférence.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président du conseil d'administration, Monsieur Martin Dulac, souhaite la bienvenue aux administrateurs.

Le président constate le quorum et ouvre la séance à 9 h 40.

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le président fait la lecture de l'ordre du jour de la séance.

RÉSOLUTION 2020-05-08-01

IL EST PROPOSÉ par Madame Marilyn Nadeau
APPUYÉ par Madame Maud Allaire
ET RÉSOLU à l'unanimité
QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE.

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Compte tenu de la période de confinement actuelle imposée par le gouvernement du Québec et les décrets gouvernementaux adoptés, la présente séance ordinaire du conseil d'administration est tenue par visioconférence et à huis clos. Il n'y a aucune assistance et aucune question n'a préalablement été posée par les citoyens.

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 AVRIL 2020**

Les administrateurs ont lu le procès-verbal de la dernière séance du conseil d'administration de la RISAVR figurant dans la documentation de la présente séance.

Après discussion ils formulent la résolution suivante :

RÉSOLUTION 2020-05-08-02

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 201 du Code municipal du Québec et du deuxième alinéa de l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes, tout procès-verbal doit être approuvé par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu et lu le procès-verbal de la séance du conseil tenue le 17 avril 2020 et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Louis Côté
APPUYÉ PAR Madame Vicky Langevin
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'administration tenue le 17 avril 2020 soit et est approuvé, tel que rédigé.

ADOPTÉE.

5. ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES DÉBOURSÉS EN DATE DU 5 MAI 2020

Les administrateurs ont pris connaissance de la liste des comptes à payer et des déboursés en date du 5 mai 2020 figurant dans la documentation de la présente séance.

Après discussion, les membres du conseil d'administration formulent la résolution suivante :

RÉSOLUTION 2020-05-08-03

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzie Prince, certifie avoir pris les mesures requises pour que des crédits soient disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

Il EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Damphousse
APPUYÉ par Madame Diane Demers
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes à payer, déboursés et prélèvements du 15 avril 2020 au 5 mai 2020 qui est jointe à la présente pour un montant total de 20 353.80 \$ auquel s'ajoutera les déboursés pour les salaires à payer;

QUE madame Suzie Prince, CRHA, CPA, MBA, ASC, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit et est autorisée à émettre les paiements afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE.

6. DÉPÔT D'UN RAPPORT STATISTIQUE SUR LA VENTE DES MÉDAILLES AU 30 AVRIL 2020

Le conseil prend acte du rapport statistique sur la vente des médailles au 30 avril 2020 déposé par madame Suzie Prince, CRHA, CPA, MBA, ASC, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit la vente des médailles du premier trimestre 2020 du 1^{er} janvier 2020 au 30 avril 2020.

7. CONCLUSION D'UNE ENTENTE AVEC MME MADELEINE DAoust

Le président de la RISAVR informe les administrateurs de la conclusion de ce dossier.

8. AFFECTATION DU SURPLUS DE L'EXERCICE 2019

Suite à la présentation de l'auditeur externe lors de la dernière séance ordinaire du conseil d'administration et à l'analyse des états financiers 2019 audités, les administrateurs ont noté un surplus de 97 876 \$ enregistré au 31 décembre 2019.

RÉSOLUTION 2020-05-08-04

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 614 du Code municipal du Québec et de l'article 468.45 de la Loi sur les Cités et Villes, un surplus d'un exercice financier peut être porté aux revenus du budget de l'exercice suivant, être versé aux municipalités sur le territoire desquelles la régie a compétence, dans les proportions déterminées en vertu de l'article 574 du Code municipal du Québec ou être utilisé à toute fin de la compétence de la régie que le conseil d'administration détermine à la majorité des deux tiers des voix exprimées.

CONSIDÉRANT le surplus de 97 876 \$ enregistré au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT les frais de 31 798 \$ relatif à un litige de 2019 et les honoraires professionnels afférents de 15 000 \$ soit un montant de 46 798 \$ environ qui seront assumés au cours de l'exercice 2020;

CONSIDÉRANT le surplus 2019 et le litige 2019, un excédent de 51 078 \$ serait disponible;

Il est PROPOSÉ par Monsieur Louis Côté
APPUYÉ par Madame Louise Allie
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil affecte le surplus financier 2019 aux revenus et opérations courantes de la RISAVR pour l'exercice 2020.

ADOPTÉE.

9. **ADOPTION DU PLAN DE REPRISE DES ACTIVITÉS – PANDÉMIE COVID-19**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose et présente le plan de reprise des activités de la RISAVR suite à la fin du confinement prévue au cours des prochaines semaines. Ce plan figure dans la documentation de la présente réunion et en fait partie intégrante.

Les membres du conseil d'administration analysent le plan et les mesures mises en place pour assurer la sécurité des employés, des animaux et des citoyens. Ils sont d'avis que la vente des médailles à domicile pourrait reprendre qu'au mois de septembre 2020 plutôt qu'au 15 juin 2020.

RÉSOLUTION 2020-05-08-05

CONSIDÉRANT les récentes décisions et annonces gouvernementales eu égard à la pandémie et la période de confinement en vigueur actuellement de même que la reprise graduelle des activités prévues dans les différentes régions du Québec au cours des prochaines semaines;

CONSIDÉRANT l'importance que revêt la santé et la sécurité des employés de la RISAVR et des citoyens;

CONSIDÉRANT le plan de reprise des activités déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT l'état de la situation financière de la RISAVR;

CONSIDÉRANT la demande de service des citoyens;

CONSIDÉRANT les effectifs actuels de la RISAVR et les locaux exigus;

Il est PROPOSÉ par Monsieur Marc Lavigne
APPUYÉ par Madame Brigitte Minier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil approuve le plan de reprise des activités déposé et mandate madame Suzie Prince, CRHA, CPA, MBA, ASC, directrice générale et secrétaire-trésorière à en assurer la mise en œuvre tout en respectant les directives du gouvernement qui seront émises au cours des prochaines semaines et mois et qu'un budget de 6 000 \$ soit octroyé pour l'adaptation des locaux et l'achat de matériel de protection.

ADOPTÉE.

10. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose et présente le projet de politique de rémunération de la RISAVR. Cette politique figure dans la documentation de la présente réunion et en fait partie intégrante.

Les membres du conseil d'administration analysent le projet et formulent la résolution suivante :

RÉSOLUTION 2020-05-08-06

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu compte plus de 22 employés à temps plein et partiels;

CONSIDÉRANT QUE les conditions de travail et les avantages sont actuellement différents d'un employé à l'autre et qu'aucun document n'existe pour confirmer la réalisation d'un processus d'équité salariale, d'évaluation des emplois et une politique de rémunération;

CONSIDÉRANT qu'il n'existait aucun contrat de travail pour les employés et que les conditions ont été convenues verbalement à l'exception des employés embauchés depuis janvier 2020;

CONSIDÉRANT l'importance de convenir des conditions d'emploi et du mode de fonctionnement pour la rémunération des employés par écrit et d'assurer l'équité interne;

CONSIDÉRANT le projet de politique de rémunération déposé séance tenante par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT l'analyse de rémunération effectuée au cours des dernières semaines, les résultats présentés au conseil d'administration et les écarts notés avec le marché;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 165 du Code municipal du Québec la municipalité peut fixer le traitement de tous ses fonctionnaires et employés;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 165.1 du Code municipal du Québec et l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes le conseil peut, aux conditions qu'il détermine, déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité qui n'est pas un salarié au sens du Code du travail (chapitre C-27) le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un tel salarié et, par conséquent, le pouvoir d'autoriser une dépense à cette fin mais que l'engagement n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin;

IL EST PROPOSÉ par Madame Vicky Langevin

APPUYÉ par Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil d'administration adopte la Politique de rémunération de la RISAVR tel que révisée et que les échelles salariales soient préparées et adoptées annuellement lors de la présentation et l'adoption du budget;

QUE cette politique sera révisée annuellement ou au besoin par le conseil d'administration.

ADOPTÉE.

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Compte tenu de la période de confinement actuelle imposée par le gouvernement du Québec et les décrets gouvernementaux adoptés, la présente séance ordinaire du conseil d'administration est tenue par visioconférence et à huis clos. Il n'y a aucune assistance et aucune question n'a préalablement été posée par les citoyens.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Langevin
APPUYÉ par Monsieur Normand Varin
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la séance soit levée à 10 h 00.

ADOPTÉE.

Martin Dulac
Président

Suzie Prince, CRHA, CPA, MBA, ASC
Directrice générale et secrétaire-trésorière